



Redressement impot foncier 2011/2012/2013

Par **jmw**, le **09/06/2015** à **21:12**

Bonjour,
Voilà quelques temps, je sollicitai vos conseils su le forum.

J'ai donc été redressé suite erreur de déclarations d'impôts fonciers et j'ai reçu les notifications définitives qui me font devoir environ 5000 euros pour les années redressées pour 2011, 2012 et 2013 à payer pour le 15 juin au plus tard.

Tout comme cela m'a été dit à l'époque, ils n'ont pas fait de redressement au delà des 3 années.

Cette somme étant conséquente, pensez-vous que je puisse demander une annulation partielle de la somme, si oui comment m'y prendre ?

Ou Est-ce d'après vous peine perdue et que je n'ai pas d'autre choix que de payer la totalité à savoir 5000 euros ??.

En cette attente.

Très bonne soirée.

Cordialement

Par **aguesseau**, le **09/06/2015** à **23:27**

bjr,

au vu de votre situation dont vous êtes apparemment responsable, vous pouvez demander un échancier mais ce n'est pas gratuit.

cdt

Par **moisse**, le **10/06/2015** à **09:03**

Bonjour,

[citation] Cette somme étant conséquente, pensez-vous que je puisse demander une annulation partielle de la somme, si oui comment m'y prendre ?

Ou Est-ce d'après vous peine perdue et que je n'ai pas d'autre choix que de payer la totalité à savoir 5000 euros ??.

[/citation]

Il y a peu de chances de faire prospérer votre sollicitation.

Mais cela vaut le coup d'envoyer une demande de remise gracieuse, au prix du papier et du timbre postal.

"J'ai bien reçu la notification concernant la somme indiquée en références, mais compte tenu de son importance, je vous serai gré de bien vouloir accepter une remise partielle et gracieuse.

Je vous remercie d'un examen attentif et bienveillant de ma situation.

..."